

L'impact réel du projet de loi 96 sur la communauté d'expression anglaise est on ne peut plus clair

Montréal, le 20 octobre 2021. – Après des mois d'assurances réitérées à l'effet du contraire, le premier ministre du Québec, François Legault, a confirmé ce matin son intention de restreindre, en vertu du projet de loi 96, l'accès aux services gouvernementaux du Québec en anglais aux membres de la communauté d'expression anglaise admissibles à l'enseignement en anglais selon les termes de la Loi 101.

Cette mesure aurait notamment pour effet de retirer le droit d'accès en anglais aux services de santé et aux services sociaux actuellement accordé aux membres de la communauté d'expression anglaise du Québec, dont on évalue le nombre de 300 000 à 500 000 personnes. Jusqu'à ce matin, le premier ministre Legault, le ministre de la Langue française, Simon Jolin-Barrette, et le député Christopher Skeete, adjoint parlementaire du premier ministre pour les relations avec les Québécois d'expression anglaise, nous avaient assurés à maintes reprises que le projet de loi 96 n'aurait pas d'effets négatifs sur la communauté d'expression anglaise. Restreindre les services, selon ce que suggère M. Legault, constituerait un obstacle supplémentaire pour les personnes déjà vulnérables, celles qui ont déjà de la difficulté à accéder aux services et celles qui ont peu d'influence pour sonner l'alarme à l'Assemblée nationale.

« Il est bien établi que la communication est essentielle à la sécurité, l'efficacité et la qualité des services de santé et des services sociaux », notait le comité de la santé et des services sociaux du QCGN dans son récent mémoire sur le projet de loi 96. « Les services de santé et les services sociaux sont une fin en soi et non le lieu ou le moyen d'imposer une intégration sociale. Après le français, la deuxième principale langue utilisée par plus d'un million de Québécois est l'anglais. Pour ces citoyens, la capacité d'exprimer leurs besoins en matière de santé et de services sociaux et de comprendre les implications du consentement et des traitements et interventions proposés est non seulement une question de confort personnel, mais également d'efficacité et de sécurité de ces traitements et interventions. »

La déclaration de ce matin du premier ministre est totalement opposée à ses propos et à ceux que son équipe de direction avaient depuis le début solennellement affirmé au QCGN et aux membres de notre communauté et de tout le Québec. Maintenant, la véritable intention et le plein impact sous-jacent à l'utilisation par la CAQ de l'expression « communauté historique anglophone » sont finalement tout à fait clairs.

En 1996, Lucien Bouchard avait déclaré : « Lorsque vous allez à l'hôpital et que vous souffrez, vous avez peut-être besoin d'un test sanguin, mais certainement pas d'un test linguistique ». Ses paroles s'appliquaient alors, restent vraies aujourd'hui et devraient encore être la norme à appliquer.

Le Quebec Community Groups Network (www.qcgn.ca) est un organisme à but non lucratif qui rassemble des organismes communautaires d'expression anglaise de tout le Québec. Centre d'expertise et d'actions collectives fondées sur des données probantes, il cerne, aborde et explore les enjeux stratégiques qui ont des répercussions sur le développement et le dynamisme de la communauté québécoise d'expression anglaise. Le QCGN favorise également le dialogue et la collaboration entre ses organisations membres, les particuliers, les groupes, les institutions et les dirigeants de la communauté.

Pour plus de renseignements :

Rita Legault, directrice des communications | rita.legault@qcgn.ca

Téléphone : 514 868-9044, poste 223; cellulaire : 514 912-6555